

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_033**

**Interventions scolaires 2019-2020**

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

**La présente délibération remplace la délibération DE\_2019\_013 du 7 février 2019 relative à l'action 1.4 du PAPI d'intention du Tarn-amont (interventions scolaires).**

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu les dispositions A1.2 issu de l'objectif A « Renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en œuvre ;

Vu la disposition B1.3 issu du sous-objectif « sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'intervention sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoires ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont, validé par décision n°DL/CB/19-05 du 27 juin 2019 de la commission de planification du comité de bassin Adour-Garonne, notamment l'action C-3 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'eau, comprenant la réalisation d'interventions scolaires qui peuvent aborder le cycle de l'eau, les milieux aquatiques (module A), la production d'eau potable et l'assainissement des eaux usées (module B), les crues et risques d'inondations (module C), etc. ;

Vu le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, validé par la commission "inondations" du bassin Adour-Garonne le 17 décembre 2018, notamment l'action 1.4 relative la réalisation d'interventions scolaires sur le thème des crues et risques d'inondations ;

**Valide** le lancement de l'action « 8e programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont » concernant l'année scolaire 2019-2020 ;

**Précise** que, dans le cadre du PAPI, ce 8e programme devra être fortement axé sur le thème des crues et des risques d'inondations ; l'attention des enseignants lors de la diffusion du programme sera attirée sur ce point ;

**Fixe** le coût prévisionnel de l'action à 22 600,00 € TTC et le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

• Interventions des modules A et B	8 166,67 € HT	9 800,00 € TTC
• Interventions du module C	10 000,00 € HT	12 000,00 € TTC
• Achat de matériel pédagogique (module C)	666,67 € HT	800,00 € TTC
<b>Total</b>	<b>18 833,33 € HT</b>	<b>22 600,00 € TTC</b>

Recettes prévisionnelles :

Agence de l'eau Adour-Garonne (50% du HT)	9 416,67 €
État (FPRNM) (50% du TTC du module C)	6 400,00 €
Conseil régional Occitanie (10% du TTC)	2 260,00 €
Autofinancement	4 523,33 €
<b>Total</b>	<b>22 600,00 € TTC</b>

**Précise** que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par la délibération du comité syndical ;

**Autorise** le président à lancer toutes les démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 29/07/2019  
et publié ou notifié  
le 02/08/2019